

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS REGIONAUX PRIS AU TITRE DE L'ACCORD-CADRE PSC									
Réf.	ACTIVITÉS	Période - 2014				Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financeme nt (détails à fournir plus tard)	Priorités (I, II, III)
Engagement 1: Ne pas s'immiscer dans les affaires internes des pays voisins									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II III)
Critère de suivi 1.1: Contrôle permanent des ingérences politiques et militaires dans les affaires internes des pays voisins, par le biais d'une étroite collaboration avec les mécanismes régionaux existants tels que le MCVE et le CCFR avec pour objectif d'énumérer les nombres d'incidents. Ces mécanismes seront renforcés en équipements et ressources nécessaires.									
	1.1 (a) Renforcer les capacités techniques du Mécanisme conjoint de vérification élargi (MCVE) et du Centre conjoint de fusion des services de renseignements (CCFR) et leur fournir des équipements, afin de permettre à ces deux organes de s'acquitter efficacement de leurs mandats					Gouvernements de la Région, CIRGL, SADC, UA et MONUSCO	UE et autres partenaires internationaux		I
	1.1 (b) Mener des opérations régulières de suivi, mener des enquêtes immédiates, des missions de vérification et rédiger des rapports d'enquêtes prompts sur toute interférence militaire					MCVE	MONUSCO, UA, CIRGL et SADC		I
	1.1 (c) Créer ou revitaliser les Commissions Bilatérales Conjointes entre les gouvernements de la région pour discuter des questions d'intérêt commun, y compris l'échange d'informations sur les interférences politiques.					Gouvernements de la Région	UA		I
Critère de suivi 1.2: S'engager à la résolution pacifique et négociée des conflits, y compris la conclusion du Dialogue de Kampala en cours.									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Personnes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II III)
	1.2 (a) Mettre en place des mécanismes afin de suivre l'évolution du processus de mise en oeuvre du Dialogue de Kampala conclu et conformément au Communiqué final conjoint de CIRGL-SADC du 12/12/2013 prononcé à Nairobi.					Parties au dialogue et Secrétariats de la CIRGL et de la SADC	OSESG, MONUSCO, UA et Partenaires Internationaux		I
	1.2 (b) Etablir ou renforcer les réseaux et mécanismes locaux et transfrontaliers de gestion des conflits tels que les comités de paix, y compris le développement des infrastructures contribuant à la paix (IfPs) qui sont axées sur l'alerte et l'intervention rapides					Gouvernements de la Région, CIRGL et SADC	PNUD, OSESG, MONUSCO, partenaires internationaux, société civile		
	1.2 (c) Créer ou renforcer au niveau des communautés transfrontalières, les dispositifs alternatifs de résolution des litiges et les systèmes judiciaires traditionnels, les systèmes judiciaires de transition et les processus de réconciliation lorsqu'il y a lieu.					Gouvernements de la Région, CIRGL, SADC et société civile	PNUD, OSESG, MONUSCO et partenaires internationaux		

	1.2 (d) Concevoir et lancer une campagne de sensibilisation visant les médias et les acteurs politiques afin qu'ils s'abstiennent d'inciter à la violence et en vue de promouvoir un discours et des rapports sensibles au conflit.					Gouvernements de la Région, CIRGL, SADC	Médias, Organisations de la société civile		
Critère de suivi 1.3: Renforcer les initiatives de coopération existantes entre les pays de la région, tels que l'Accord Tripartite entre la RDC, l'Afrique du Sud et l'Angola.									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)
	1.3 (a) Mettre en œuvre les engagements des Sommets du Cadre Tripartite et mettre en place des mécanismes de suivi.					Gouvernements de la RDC, de l'Afrique du Sud, et de l'Angola			I
	1.3 (b) Améliorer la collaboration politique entre les pays de la CAE et créer les Commissions Bilatérales Conjointes dans les domaines d'intérêt mutuel.					Etats membres de la CAE	OSESG, UA		I

Critère de suivi 1.4: Encourager les initiatives politiques existantes pour adresser les sources d'instabilité telles que le Processus quadripartite d'Oyo lancé par la									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)
	1.4(a) Revitaliser le processus d'Oyo pour compléter les autres initiatives régionales pour la Paix					Gouvernements de la République du Congo, de la RDC, du Rwanda, et de l'Ouganda	OSESG, UA		I
	1.4(b) Mettre au point des mécanismes de suivi permettant d'évaluer les progrès accomplis par les gouvernements nationaux dans la mise en œuvre des engagements pris au titre du Protocole de la CIRGL de Non agression et de Défense Mutuelle dans la Région des Grands Lacs					Signataires du Protocole, CIRGL	UA, OSESG		I
Critère de suivi 1.5: Encourager la participation des organisations de la société civile et des associations des femmes dans les efforts régionaux cherchant à régler les									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)
	1.5 (a) Créer une plateforme pour les Femmes de la Région des Grands Lacs afin de soutenir et plaider en faveur de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, et d'en suivre les progrès.					Forum des Femmes de la CIRGL, Femmes Afrique Solidarité	OSESG, ONU Femmes, UA, Société Civile		I
	1.5 (b) Développer un Comité Directeur Régional pour le Plan d'Action Régional portant sur la Résolution 1325 conformément à la Déclaration de la Conférence Régionale de Bujumbura sur les Femmes, la Paix, la Sécurité et le Développement dans la Région des Grands Lacs et en association avec l'Accord-cadre PSC					Gouvernement du Burundi, Forum des Femmes CIRGL, Femmes Afrique Solidarité, OSESG	Gouvernements de la Région, société civile, donateurs bilatéraux		II
	1.5 (c) Renforcer le partenariat entre les Associations des Femmes, le Forum des Jeunes et le Forum de la société civile et améliorer une collaboration régionale avec les Gouvernements par des activités telles que les dialogues de réconciliation transfrontaliers.					Gouvernements de la Région, société civile, CIRGL, Femmes Afrique Solidarité	ONU, OSESG, partenaires internationaux		
Engagement 2: Ne pas tolérer, ni fournir une assistance ou un soutien quelconque aux groupes armés.									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)
Critère de suivi 2.1: Neutraliser et désarmer les groupes armés opérant dans l'est de la RDC en tenant dûment compte de tolérance zéro en matière de violence sexuelle et sexiste, conformément à la Résolution 2098 (2013) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, et autres décisions et instruments pertinents de l'UA et de la									
	2.1 (a) Mettre en œuvre le plan National DDR/DDRRR de la RDC, avec une attention particulière aux jeunes, femmes et enfants vulnérables associés aux forces et groupes armés, et promouvoir la coopération entre les pays de la région pour rapatrier les ex-combattants.					Gouvernements de la RDC, du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi	Gouvernements de la Région, UA, BAD, MONUSCO et partenaires internationaux, Groupe Banque Mondiale		I
	2.1(b) Encourager la MONUSCO et sa Brigade d'Intervention (FIB) à soutenir les FARDC dans la poursuite de leurs opérations militaires contre les groupes armés opérant en RDC, entre autres les FDLR, les ADF-NALU, conformément à son mandat					MONUSCO/FIB,	UA, partenaires internationaux		I

	2.1(c) En collaboration avec la CIRGL et lancer une campagne régionale de sensibilisation pour mettre fin au recrutement des enfants dans les groupes armés.					CIRGL, Gouvernements de la Région	MONUSCO, UNICEF, Média, Société Civile		I
Critère de suivi 2.2: Prévenir l'octroi de toute assistance, ou soutien militaire, tels que la formation, les conseils ou l'approvisionnement d'armes et d'autres matériels, aux entités et individus non autorisés, pouvant potentiellement déstabiliser les pays voisins.									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organisme en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)
	2.2 (a) Surveiller la mise en œuvre des résolutions 1533 (2004) et 1807 (2008) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'embargo sur les armes y compris le développement de procédures pour harmoniser et rationaliser l'enregistrement des flux d'armes et de munitions au niveau régional					Groupe d'experts/ MONUSCO, Gouvernements de la Région, UA, MCVE	UA, PNUD, partenaires internationaux		I
	2.2 (b) Mener des enquêtes sur les opérations militaires transfrontalières et partager les informations sur la circulation des armes entre homologues de part et d'autre de la frontière					MCVE, CCFR , CIRGL	MONUSCO, UA		I
	2.2 (c) Mener des campagnes pour sensibiliser les gouvernements de la région et les acteurs du secteur privé au sujet des directives internationales et régionales de diligence raisonnable en matière d'exploitation des ressources naturelles et, en particulier dans le cadre des efforts globaux en vue d'atténuer les risques de financer les groupes armés.					Gouvernements de la Région, CIRGL, Groupe d'experts	UA, partenaires internationaux		I
Critère de suivi 2.3: Création et opérationnalisation de programmes régionaux sexospécifiques de DDR/DDRRR pour les combattants et leurs dépendants, accordant une attention particulière à la libération immédiate des enfants se trouvant au sein des groupes armés.									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)
	2.3 (a) Développer et mettre en œuvre des programmes nationaux et régionaux sexospécifiques de DDR/DDRRR pour les combattants et leurs dépendants, accordant une attention particulière aux femmes et enfants associés aux forces et groupes armés conformément aux résolutions 2098 (2013) et 2106 (2013) du CSNU et aux directives proposées par l'UA portant sur le DDR					Govts de la Région, MONUSCO, ONU	UA, SADC, PNUD, partenaires internationaux, société civile, Groupe Banque Mondiale, BAD		I
	2.3 (b) Opérationnaliser les groupes de travail techniques conjoints des Nations Unies et du Gouvernement de la RDC au niveau provincial pour la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Protection de l'Enfant (signé en octobre 2012) et pour la libération immédiate des enfants soldats leur réhabilitation et réintégration.					GoRDC, MONUSCO, UNICEF			I
	2.3 (c) Développer et mettre en œuvre des programmes favorisant le relèvement communautaire et la réconciliation au niveau local et transfrontalier tels que le commerce légal transfrontalier, le dialogue communautaire et la cohésion sociale.					Govts de la Région, société civile, ONU	CIRGL, SADC, UA, Groupe Banque Mondiale		II

Engagement 3: Respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays voisins.								
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Priorités (I, II, III)
Critère de suivi 3.1: Etablir des systèmes conjoints (des douanes et de la police) de contrôle et de surveillance frontaliers, avec indication claire des postes-frontières officiels, ainsi que des patrouilles internationales conjointes le long des frontières.								
	3.1 (a) Développer et mettre en œuvre un plan pour une gestion conjointe des frontières qui inclut des patrouilles conjointes et l'échange des informations dans le cadre du comité des ministres de la défense de la CIRGL .					Gouvernements de la Région, CIRGL	UA, SADC	I
	3.1 (b) Conformément au mandat du MCVE, mener des activités de surveillance et des contrôles frontaliers conjoints réguliers pour lutter contre le franchissement illégal des frontières et les problèmes sécuritaires qui y sont liés					MCVE	CIRGL, SADC, Gouvernements de la région	I
Critère de suivi 3.2: Etablir des comités conjoints entre les parties concernées pour la démarcation des frontières avec un soutien potentiel du Programme de gestion								
	3.2 (a) Etablir un comité conjoint avec les pays voisins et au sein de la rubrique Programme de Gestion Frontalière de l'UA (UABP) pour la démarcation et la délimitation frontalières incluant le renforcement des capacités des états membres					Gouvernements de la Région, UA	CIRGL, SADC	I
Critère de suivi 3.3: Periodic exchange of information on unauthorized cross-border movements.								
	3.3 (a) Améliorer la collecte des données et l'échange des informations sur les mouvements illégaux transfrontaliers de personnes et d'armes légères et de petit calibre (ALPC) entre homologues de part et d'autre de la frontière afin de se mettre d'accord sur une réponse commune.					MCVE, CCFR	MONUSCO, UA, partenaires internationaux et régionaux	II
Engagement 4: Renforcer la coopération régionale, y compris l'approfondissement de l'intégration économique, avec un accent particulier sur l'exploitation des ressources naturelles.								
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Priorités (I, II, III)
Critère de suivi 4.1: Financer les projets innovants, intégratifs et transformateurs conformément aux décisions prises lors de la réunion sur « Les approches régionales au développement des pays des Grands Lacs » qui s'est tenue le 18-19 juillet 2013 à Addis-Abeba								
	4.1 (a) Finaliser l'inventaire des projets prioritaires liés à la thématique économique, comme convenu lors de la réunion d'Addis Ababa					Groupe Banque Mondiale	Gouvernements de la région, donateurs, ONU, UA, CIRGL, SADC	I
	4.1 (b) Faire un inventaire de la thématique dimension humaine couvrant les secteurs sociaux et promouvant la justice, l'inclusion et la cohésion sociale.					ONU/PNUD	Gouvernements, partenaires internationaux, Groupe Banque Mondiale, SADC, CIRGL	II
	4.1 (c) Organiser des rapports de progrès sur la préparation/mise en œuvre des projets prioritaires.					Banque Mondiale et partenaires	Banque Mondiale et partenaires	II

	4.1 (d) Créer des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes (microfinance, création des marchés, coopératives) et renforcer leurs capacités (formations en matières de politiques commerciales, gestion des marchés et règles douanières) pour un commerce transfrontaliers légal et des échanges commerciaux, ainsi que la promotion et la protection des droits					Gouvernements de la Région, CIRGL, CEPGL	PNUD, Groupe Banque Mondiale, Bailleurs de fonds bilatéraux		I
	4.1 (e) Organiser une conférence sur l'investissement en vue de mobiliser le secteur privé sur les projets prioritaires et encourager l'investissement régional.					CIRGL	PNUD, Groupe Banque Mondiale, partenaires internationaux, SADC		II
Critère de suivi 4.2: Mise en œuvre des projets conjoints dans l'agriculture, les mines, l'énergie, la télécommunication et le transport.									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)
	4.2 (a) Mener une analyse du développement en temps de conflit pour identifier, anticiper et réagir aux risques associés aux nouveaux projets dans le développement de l'infrastructure.					Gouvernements de la Région, PNUD	Partenaires internationaux, Groupe Banque Mondiale		II
	4.2 (b) Identifier et financer les projets pilotes sous le Programme de Sécurité Alimentaire pour l'Afrique de l'Est (FSPEA)					CIRGL, CEPGL, CAE, IGAD, COMESA	ONU, Partenaires internationaux		II
	4.2 (c) Identifier et préparer un projet régional intégré de pôle de croissance agricole					Gouvernements de la Région	Groupe Banque Mondiale, bailleurs de fonds bilatéraux		II
	4.2 (d) Mobiliser les ressources et préparer les projets pour la réhabilitation de Rusizi (Rusizi) I HPP, Rusizi II et la ligne de transmission à Goma pour la fourniture d'une énergie propre et durablement exploitable					CEPGL, CIRGL, SADC	ONU, partenaires internationaux, Groupe Banque Mondiale, BAD		III
	4.2 (e) Mobiliser les ressources et préparer le projet Rusizi (Rusizi) III (projet de développement de l'hydroélectricité)					Gouvernements de la Région, CIRGL, CEPGL	SADC, Banque Mondiale, bailleurs de fonds bilatéraux et internationaux.		III
	4.2 (f) Construire des connecteurs sociaux (ponts et marchés transfrontaliers) tels que les ponts Akagera Giteranyi-Kirehe, Cibitoke-Sange sur la rivière Ruzizi (Rusizi), et les marchés de Gisenyi, Bukavu, Cyangugu, Bugarama, Kamanyola et Kiringye pour encourager les interactions et la cohésion entre les communautés					CIRGL, CEPGL, Gouvernements du Burundi, de la RDC et du Rwanda	SADC, Partenaires internationaux, Secteur Privé, Groupe Banque Mondiale		II
	4.2 (g) Renforcer les compétences techniques et humaines de l'initiative régionale sur les ressources naturelles (RINR) pour une surveillance et une coordination efficaces et créer des synergies entre la RINR et autres mécanismes semblables au niveau international					Gouvernements de la Région, CIRGL, SADC	GIZ, EU, US, Gouvernement australien		II

	4.2 (h) Mettre en œuvre les projets TIC qui favorisent l'intégration régionale et l'inter-connectivité y compris la mobilisation des TIC pour la prévention des conflits					Gouvernements de la Région, CEPGL, CIRGL, SADC	internationaux, Groupe Banque Mondiale		II
--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

Critère de suivi 4.3: Exploitation conjointe des ressources y compris les projets de centrale électrique tels que le projet du Lac Kivu.									
Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)	
4.3 (a) Financer le projet de centrale électrique du Lac Kivu pour l'approvisionnement en énergie propre et durablement exploitable à travers un partenariat intergouvernemental-secteur privé					Gouvernements du Rwanda et de la RDC, CIRGL, CEPGL, secteur privé	Partenaires internationaux, SADC, UA		II	
Critère de suivi 4.4: Revitalisation de la CEPGL, en particulier la tenue de réunion au niveau des chefs d'Etat.									
Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)	
4.4 (a) Tenir un Sommet CEPGL pour revitaliser la CEPGL et renforcer l'intégration régionale					Etats membres de la CEPGL	UA, CIRGL		I	
4.4 (b) Evaluer et renforcer la capacité de la CEPGL et de la CIRGL, afin de coordonner les initiatives au niveau régional en fonction de leurs avantages comparatifs					CEPGL, CIRGL, SADC	ONU, partenaires internationaux, Groupe Banque Mondiale		II	
Critère de suivi 4.5: Harmoniser les tarifs d'exportation et promouvoir le commerce légitime des minerais, réduisant ainsi les incitations à la contrebande des minerais.									
Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)	
4.5 (a) Renforcer les capacités de gouvernance des ressources naturelles des gouvernements locaux, nationaux et régionaux, afin d'établir et d'appliquer des politiques et des mécanismes de réglementation harmonisés pour le commerce minéral légitime, conformément au Protocole de la CIRGL contre l'exploitation illégale des ressources naturelles					Gouvernements de la Région, CIRGL, CEPGL, SADC	ONU, UA, partenaires internationaux, Groupe Banque Mondiale		II	
4.5 (b) Appliquer des mécanismes d'intégration régionale à base élargie incluant l'harmonisation des tarifs et l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, et l'harmonisation des redevances minérales et autres charges conformément aux instruments régionaux ratifiés.					Gouvernements de la Région, CIRGL, SADC, COMESA, EAC,	ONU, UA, Groupe Banque Mondiale		II	
4.5 (c) Mener des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation contre l'extraction minière et la contrebande minière illicites					Gouvernements de la Région, CIRGL, CEPGL, SADC	Media, société civile		II	
Critère de suivi 4.6: Opérationnaliser les mécanismes de certification et de suivi de la CIRGL.									
Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)	
4.6 (a) Appuyer la CIRGL à travers des appuis financiers et techniques pour opérationnaliser son cadre de certification et de suivi pour le repérage et la localisation de la provenance et des chaînes d'approvisionnement des minerais					CIRGL, Gouvernements de la Région, NU	Partenaires internationaux, Groupe Banque Mondiale		I	
4.6 (b) Soutenir l'opérationnalisation du Comité d'audit de la CIRGL pour vérifier le niveau de mise en œuvre et de conformité					CIRGL, Gouvernements de la Région	SADC, UA, Société Civile			
4.6 (c) Appuyer l'élaboration d'une stratégie de communication de la CIRGL en vue de mieux comprendre le mécanisme de certification, promouvoir l'apprentissage et l'information					CIRGL	SADC, Gouvernements des pays de la région		I	

Critère de suivi 4.7: Les signataires de l'Accord-cadre non membres de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives deviennent membres et ceux									
Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)	
4.7 (a) Organiser des réunions de haut niveau entre les gouvernements de la région et l'EITI pour encourager une plus grande adhésion et la réintégration des membres suspendus.					Gouvernements de la Région, comité de l'EITI, CIRGL, SADC	Groupe Banque Mondiale		I	
4.7 (b) Réaliser des activités conjointes régulières de surveillance pour évaluer le niveau de conformité par les membres suspendus cherchant à être réintégrés dans l'EITI					Gouvernements de la Région, CIRGL, comité de l'EITI	EITI, Groupe Banque Mondiale		II	
4.7 (c) Rationaliser les législations et les politiques nationales dans un cadre régional intégré pour renforcer la transparence dans l'extraction et le commerce des minéraux de grande valeur					Gouvernements de la Région, CIRGL, SADC	PNUD		III	
Critère de suivi 4.8: Encourager les mineurs artisanaux à s'organiser en coopératives pour améliorer les synergies et faciliter la création des raffineries d'or, d'étain, du tantale, du tungstène dans la région.									
Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)	
4.8 (a) En utilisant une approche participative et collaborative, développer un mécanisme directeur et réglementaire pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) y compris la démarcation des zones licenciées pour l'EMAPE.					CIRGL, Gouvernements de la Région, SADC	PNUD, Partenaires internationaux, experts, Groupe Banque Mondiale , société civile, communautés		II	
4.8 (b) Sensibiliser les communautés vivant dans les zones riches en ressources minières à s'organiser en coopératives et groupes pour avoir accès au financement pour l'EMAPE légale.					Gouvernements de la Région	Secteur privé, media, Groupe Banque Mondiale , société civile		I	
Critère de suivi 4.9: Mettre en œuvre les dispositions des organes régionaux tels que le COMESA et la CAE pour éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce et établir un système de gestion et de gouvernance frontalier, axé sur la formalisation du commerce transfrontalier et l'amélioration du mouvement libre des									
Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)	
4.9 (a) Mettre en œuvre les engagements régionaux éliminant les barrières commerciales tarifaires et non tarifaires pour améliorer l'accès aux marchés et le libre mouvement transfrontalier des personnes					COMESA, CAE, CIRGL, CEPGL, SADC, Etats membres	Groupe Banque Mondiale , secteur privé, partenaires internationaux		II	
4.9 (b) Bâtir et renforcer les capacités des "postes frontières unique" à Gatumba (Burundi)-Bukavu (RDC)-Cyangugu (Rwanda)-Goma (RDC)-Gisenyi (Rwanda)-Akanyaru (Rwanda)-Akanyaru Haut(Burundi) avec une gestion des frontières et un système douanier rationalisé pour faciliter le commerce transfrontalier et le mouvement légal des personnes.					CEPGL, Gouvernements de la RDC, du Rwanda et du Burundi, IOM	Groupe Banque Mondiale , partenaires internationaux		I	
4.9 (c) Mettre en oeuvre les projets "Echanges pour la Paix" le long des frontières du Rwanda et de la RDC (Rubavu/Goma), du Burundi et de la RDC (Gatumba/Kavimvira), de la RDC et de l'Ouganda (Bunagana/Bunagana)					UA, COMESA	KFW, Partenaires Internationaux		I	

Engagement 5: Respecter les préoccupations et les intérêts légitimes des pays voisins, notamment en matière de sécurité.									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)
Critère de suivi 5.1: Renforcer la coopération en matière de sécurité entre les Etats de la région ; conformément au Pacte sur la sécurité, la stabilité et le									
	5.1 (a) Convoquer des réunions régulières conjointes avec les Ministres de la Défense et de la Sécurité des Etats membres de la CIRGL et de la SADC pour améliorer la coopération tel que stipulé dans le Communiqué du Sommet de novembre 2013, et conformément au Pacte de Sécurité, Stabilité et Développement dans la Région des Grands Lacs de 2006.					CIRGL, SADC, Gouvernements de la Région			II
	5.1 (b) Dans le cadre du CCFR renforcer l'apprentissage et l'échange d'informations parmi les Etats pour partager les meilleures pratiques et les informations pertinentes sur la sécurité dans la région.					CCFR , Gouvernements de la Région	CIRGL, SADC, MONUSCO, UA		II
Critère de suivi 5.2: Une stratégie de sécurité conjointe élaborée en collaboration avec la communauté internationale pour mettre fin aux forces négatives telles que l'ADF, les FDLR, le M23 et autres milices opérant dans l'Est de la RDC.									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)
	5.2 (a) Développer et commencer la mise en œuvre d'une stratégie conjointe de sécurité pour neutraliser et désarmer les groupes armés.					Gouvernements de la Région	ONU, MONUSCO, CIRGL, Groupe Banque Mondiale		I
Critère de suivi 5.3: Retour et réintégration des réfugiés dans leurs pays d'origine respectifs, selon les accords tripartites.									
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)
	5.3 (a) Etablir des mécanismes et lancer le processus pour faciliter le retour et la réintégration sécurisés et dans la dignité des réfugiés selon les accords tripartites, et en respectant les Lois existantes: le droit International des Réfugiés, le Droit International Humanitaire, et le Droit des Droits de l'homme					Gouvernement de la RDC, UNHCR, Gouvernements de la Région	ONU, CIRGL, SADC, OSESG, Partenaires humanitaires (OCHA), autres institutions thématiques régionales et internationales, Groupe Banque Mondiale		II
	5.3 (b) Organiser des consultations régionales pour les pays hôtes et autres intervenants afin de développer une stratégie pour faciliter le retour et la réintégration des PDI congolaises et réfugiés ainsi que des ex-combattants dans les pays voisins					Gouvernements de la Région, UNHCR, UNICEF, OSESG, UNOCHA	CIRGL, UA, UNOCHA, partenaires internationaux, Groupe Banque Mondiale		II
	5.3 (c) Entreprendre des initiatives transfrontalières humanitaires et de développement, et former des partenariats au niveau communautaire dans les zones de réinstallation et de réintégration pour faciliter le retour sans heurts et durable promouvoir la confiance					Gouvernements de la Région, UNHCR, PNUD, UNOCHA UNICEF, OSESG	CIRGL, SADC, Société Civile, Partenaires internationaux, Groupe Banque Mondiale		II

Engagement 6: Ne pas héberger ni protéger toute personne accusée de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, actes de génocide ou crimes d'agression, ou toute personne soumise à un régime de sanctions imposées par les Nations Unies.								
	Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Priorités (I, II, III)
Critère de suivi 6.1: Faciliter les poursuites judiciaires à l'encontre des personnes suspectées de violations des droits de l'homme, y compris les auteurs présumés de violences sexuelles et sexistes. La priorité sera également accordée aux victimes des crimes de guerres, aux victimes de violence sexuelle et de violence liée au genre conformément à la résolution S/RES/1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.								
	6.1 (a) Développer et/ou mettre en œuvre une législation criminelle nationale pour poursuivre les crimes internationaux et les graves violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles ou sexistes, conformément aux statuts de la CPI, au Protocole de la CIRGL sur la Prévention et la Punition du Crime de Génocide, des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité et au Protocole sur la Prévention et la Suppression de la Violence Sexuelle Contre les Femmes et les Enfants.					Gouvernements de la Région, CIRGL, SADC	PNUD, partenaires internationaux, société civile	I
	6.1(b) Convoquer au moins deux (2) ateliers de travail au niveau régional afin que les parties prenantes échangent des informations et les leçons tirées sur les enquêtes et les poursuites menées au niveau national pour crimes internationaux, y compris les violences sexuelles et basées sur le genre, et formulent des options en vue d'autres actions de lutte contre l'impunité.					Gouvernements de la Région, CIRGL, SADC, O/SESG	ONU, UA , partenaires internationaux, société civile	II
	6.1 (c) Identifier et appuyer les interventions en cours (notamment celles de Panzi Hospital et Heal Africa) en vue de la protection et du rétablissement des victimes des crimes de guerres, des crimes contre l'humanité, de génocides, les violences sexuelles et basées sur le genre en situations de conflits					CIRGL, SADC, Gouvernements de la Région	ONU, partenaires internationaux	II
Critère de suivi 6.2: Éviter d'héberger ou de protéger des individus accusés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de génocide et de crimes d'agression.								
	6.2 (a) Créer ou renforcer les comités nationaux sur la prévention du génocide conformément au Protocole de la CIRGL sur la Prévention et la Punition du Crime de Génocide, des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité					Gouvernements de la Région, CIRGL, SADC	ONU, société civile, partenaires internationaux	III
	6.2 (b) Allouer les ressources financières et techniques au Comité régional de la CIRGL sur la Prévention du Génocide pour l'exécution de son mandat y compris le suivi et le rapport sur le respect du Protocole par les Etats.					Gouvernements de la Région, CIRGL, SADC	ONU, Société civile, partenaires internationaux	II
	6.2 (c) Poursuivre, transférer, extradier et remettre les auteurs présumés de crimes internationaux et de graves violations des droits de l'homme aux cours et tribunaux internationaux, régionaux et nationaux appropriés.					Gouvernements de la Région	ONU, CIRGL, UA	I

Critère de suivi 6.3: Eviter d'héberger ou de protéger des individus soumis au régime des sanctions imposées par les Nations Unies.									
Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)	
6.3 (a) Appliquer des mesures punitives nécessaires contre les individus soumis au régime de sanctions de l'ONU.					Gouvernements de la Région	ONU		I	
6.3 (b) Améliorer la collaboration et le partage des informations entre les pays de la région au sujet des individus soumis au régime de sanctions de l'ONU.					Gouvernements de la Région	ONU, CIRGL		II	
Critère de suivi 6.4: Traiter de toute urgence la question des 682 ex combattants du M23 désarmés et détenus au Rwanda (Point couvert par le Critère de suivi 1.2)									
Engagement 7: Faciliter l'administration de la justice à travers la coopération judiciaire dans la région.									
Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)	
Critère de suivi 7.1: Mise en œuvre effective des dispositions contenues dans le Protocole de la CIRGL sur la coopération judiciaire.									
7.1 (a) Convoquer des consultations de haut niveau sur la coopération judiciaire régionale, axée sur le Protocole de la CIRGL sur la coopération judiciaire, et la mise sur pied des commission d'enquêtes conjointes.					CIRGL, Gouvernements de la Région	UA, ONU, PNUD, société civile		II	
7.1 (b) Mettre en œuvre dans la législation nationale les dispositions du Protocole de la CIRGL sur la coopération judiciaire					Gouvernements de la Région, CIRGL	CIRGL		I	
7.1 (c) Faciliter la transmission et l'exécution des mandats d'arrêt et l'extradition des personnes poursuivies pour divers crimes selon le Protocole de la CIRGL et conformément aux autres instruments internationaux.					CIRGL, Gouvernements de la Région			I	
Critère de suivi 7.2: Etablir des Commissions mixtes d'enquête conformément au Protocole de la CIRGL sur la coopération judiciaire.									
Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)	
7.2 (a) Mobiliser les fonds pour soutenir la création d'au moins une (1) Commission d'enquête conjointe conformément au Protocole de la CIRGL sur la coopération judiciaire					CIRGL, Gouvernements de la Région, MDTF	Partenaires internationaux		I	
7.2 (b) Mener des enquêtes conjointes, si nécessaire, conformément au Protocole de la CIRGL sur la coopération judiciaire					Gouvernements de la Région	CIRGL, ONU		I	
Critère de suivi 7.3: Mise en fonction du Centre régional de formation sur les violences sexuelles et basées sur le genre (SGBV) à Kampala, Ouganda									
Activités	T1	T2	T3	T4	Organismes en charge/ Responsables de la mise en œuvre	Partenaires en collaboration	Financement	Priorités (I, II, III)	
7.3 (a) Inaugurer le Centre régional de formation des agents de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (SVBG) à Kampala, Ouganda.					Gouvernement de l'Ouganda, Gouvernement de la Région, CIRGL, OSESG	PNUD, Partenaires internationaux, ONU Femmes et autres agences onusiennes.		I	
7.3 (b) A travers le Centre de Formation, mener des formations du personnel du secteur judiciaire et sécuritaire provenant de toute la région sur la prévention, la réponse et les enquêtes liées au SGBV.					Gouvernements de la Région, CIRGL	OSESG, PNUD, UA, Partenaires internationaux		I	

	7.3 (c) Etablir des partenariats entre le Centre de Formation et d'autre mécanismes régionaux et nationaux sur la prévention, la réponse et les enquêtes liées aux SGBV.					Gouvernements de la Région, CIRGL	ONU, PNUD, UA, SADC, Société civile , partenaires internationaux		I
--	--	--	--	--	--	-----------------------------------	--	--	---